



Plus d'infos ?



www.eafc-sudlux.be

Envie d'être au courant de notre actualité
et des nouvelles formations ?



Nos autres implantations :

ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 Arlon
063/230 240

MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 Musson
063/230 240

ATHUS

Rue Neuve 32
6791 Athus
063/230 240

VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 Virton
063/570 476



Barman Barmaid

Formation certifiante
Cours du soir - Site d'Arlon

Contactez-nous

EAFC Sud-Luxembourg
Chemin de Weyler 2, 6700 Arlon
info@eafc-sudlux.be
+32 (0) 63 230 240
www.eafc-sudlux.be
Lu-Ve: 9h-21h30

Barman - Barmaid

Vous aimez le contact avec la clientèle, vous avez le sens du service et vous êtes passionné par les boissons ? Alors le métier de barman est fait pour vous !

Le barman est un professionnel de l'hôtellerie-restauration qui assure la préparation et le service des boissons au comptoir ou en salle. Il crée des cocktails originaux ou classiques, selon les goûts et les envies des clients. Il contribue à l'ambiance et à la fidélisation de la clientèle, en étant à l'écoute, souriant et discret.

Le barman a aussi des responsabilités en matière de gestion du bar : il contrôle le stock des boissons, des ingrédients et du matériel, il établit les commandes clients et fournisseurs, il effectue l'imputation dans la caisse, il prépare l'addition et présente la note, il guide le responsable pour la composition de la carte des boissons, il assure l'ordre et la netteté dans le bar.

Notre formation vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer ce métier passionnant et varié.

Et après ?

TITRE DELIVRÉ AU TERME DE LA FORMATION

Pour chaque unité de formation, une **ATTESTATION DE RÉUSSITE** délivrée par la Communauté française.

À la fin du cycle, obtention du **CERTIFICAT DE BARMAN / BARMAID** spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de la Communauté française.



Conditions d'inscription



CONDITIONS D'ADMISSION

Pour tout public : travailleurs, demandeurs d'emploi ou étudiants âgés de 16 ans minimum. Être en possession du CEB.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Il est payable à l'inscription de préférence par carte bancaire.

Peuvent être partiellement dispensés du droit d'inscription et moyennant attestation :

- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration social (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE, les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une carte d'identité valide ou tout autre document d'identité valide (permis de séjour, passeport,...)
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation